

ONZIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 17 MAI 2024

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 22 JUIN 2023

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent onzième supplément (le **Onzième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 22 juin 2023, approuvé le 22 juin 2023 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**), tel que modifié par le premier supplément en date du 27 juillet 2023, approuvé le 27 juillet 2023 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 11 août 2023, approuvé le 11 août 2023 par la CSSF, le troisième supplément en date du 6 octobre 2023, approuvé le 6 octobre 2023 par la CSSF, le quatrième supplément en date du 25 octobre 2023, approuvé le 25 octobre 2023 par la CSSF, le cinquième supplément en date du 13 novembre 2023, approuvé le 13 novembre 2023 par la CSSF, le sixième supplément en date du 7 décembre 2023, approuvé le 7 décembre 2023 par la CSSF, le septième supplément en date du 18 janvier 2024, approuvé le 18 janvier 2024 par la CSSF, le huitième supplément en date du 23 janvier 2024, approuvé le 23 janvier 2024 par la CSSF, le neuvième supplément en date du 8 mars 2024, approuvé le 8 mars 2024 par la CSSF et le dixième supplément en date du 23 avril 2024, approuvé le 23 avril 2024 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**) et Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP et MSBV, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Onzième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Onzième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Onzième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Onzième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (i) de communiquer la publication par Morgan Stanley le 3 mai 2024 de son Rapport Trimestriel figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2024 (en langue anglaise) (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ;
- (ii) de communiquer la publication par MSIP de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ;
- (iii) de communiquer la publication par MSBV de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ;
- (iv) de communiquer la publication par MSFL de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ;
- (v) d'incorporer par référence le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024, le Rapport Annuel 2023 de MSIP, le Rapport Annuel 2023 de MSBV, le Rapport Annuel 2023 de MSFL et le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 mai 2024 (en langue anglaise) (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Onzième Supplément ;
- (vi) d'apporter certaines modifications consécutives à la page de couverture comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Onzième Supplément ;
- (vii) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Onzième Supplément ; et
- (viii) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 4" du présent Onzième Supplément.

Une copie de ce Onzième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Onzième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce Onzième Supplément, soit jusqu'au 22 mai 2024 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Onzième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du dixième supplément au Prospectus de Base en date du 23 avril 2024.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Onzième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Onzième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Onzième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Onzième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie	Page
1. PAGE DE COUVERTURE	4
2. INCORPORATION PAR REFERENCE	5
3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS	14
4. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES	15

1. PAGE DE COUVERTURE

Les neuvième, onzième et douzième paragraphes de la page de couverture sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024 (en page 20), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à Morgan Stanley par DBRS, Inc. (**DBRS**), Fitch Ratings, Inc. (**Fitch**), Moody's Investors Service, Inc. (**Moody's**), Rating and Investment Information, Inc. (**R&I**) et Standard & Poor's Financial Services LLC par son entité commerciale Standard & Poor's Global Ratings (**S&P**). Le Rapport Annuel 2023 de MSIP (en page 5), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à MSIP par Moody's, S&P et Fitch. Le Rapport Annuel 2023 de MSFL (en page 3), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut les détails sur la notation de crédit long terme attribuée à MSFL par S&P. MSBV n'est pas notée.

(...)

A la date du présent Onzième Supplément, la dette court terme et long terme de MSIP sont respectivement notées (i) P-1 et Aa3, avec une perspective stable, par Moody's, (ii) A-1 et A+, avec une perspective stable, par S&P et F1+ et AA-, avec une perspective stable, par Fitch.

A la date du présent Onzième Supplément, la dette long terme de MSFL est respectivement notée (i) A1, avec une perspective stable, par Moody's et (ii) A-, avec une perspective stable, par S&P."

2. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Onzième Supplément incorpore par référence le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024, le Rapport Annuel 2023 de MSIP, le Rapport Annuel 2023 de MSBV, le Rapport Annuel 2023 de MSFL et le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et complète ainsi la section intitulée "**Documents incorporés par référence**" figurant aux pages 66 à 78 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024, le Rapport Annuel 2023 de MSIP, le Rapport Annuel 2023 de MSBV, le Rapport Annuel 2023 de MSFL et le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 incorporés par référence dans ce Onzième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) en langue anglaise.

La section intitulée "**Documents incorporés par référence**" est modifiée comme suit :

2.1 les paragraphes (a) à (kk) en pages 66 à 69 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 16 novembre 2023 (le **Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=15846ec7-75cf-4262-9b7d-7d0439029691>
- (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2024 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=efad4181-5f11-4006-8291-3b8295817e7d>
- (c) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mars 2024 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=a29d0794-7255-46a7-b2e3-9089469aa63d>
- (d) le troisième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 avril 2024 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=877445c1-3980-4ad7-a91a-f89d4d291e30>
- (e) le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 mai 2024 (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=954e9108-a42a-4f65-a02e-9872de153588>
- (f) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 9 décembre 2022 (le **Document d'Enregistrement 2022**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0f3c6b1e-c2cd-40e9-972b-d57f727687d8>
- (g) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2023 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=28aac040-57cd-4eae-b54a-7b17970ee44e>
- (h) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mars 2023 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;

<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=076cfbd0-4436-4db5-be6c-7bba473b5f27>

- (i) le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 11 mai 2023 (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db998d9d-fff1-4d6d-8be6-0f187e1b8855>
- (j) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 26 juillet 2023 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b9c0afa7-029f-4499-94a5-77da23b107e7>
- (k) le sixième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 10 août 2023 (le **Sixième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=828eca6e-b08b-4892-99dd-711719b45a94>
- (l) le septième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 5 octobre 2023 (le **Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0a0a0648-2981-44d1-b797-373c49ad238f>
- (m) le huitième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 octobre 2023 (le **Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=719cb8c7-2b05-45f1-aec7-5754e20eb819>
- (n) le neuvième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 10 novembre 2023 (le **Neuvième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e17ef7f7-fd14-4eaf-8c0f-f806e2063b17>
- (o) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 6 avril 2023 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2023**) ;
https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2022ams/2023_Proxy_Statement.pdf
- (p) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 5 avril 2024 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2024**) ;
https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2024ams/2024_Proxy_Statement.pdf
- (q) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 17 janvier 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2023**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c1918915-de15-466a-b5d3-fbbfb810eed>
- (r) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 19 avril 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2023**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=76d4521d-87cd-48c2-b9f9-e64f72e1f4ed>

- (s) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 18 juillet 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db6d620f-c7f0-40ac-8c56-27ada4670347>
- (t) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 18 octobre 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=690d57a8-96ec-40f0-8949-9feae8e3094>
- (u) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 janvier 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=85847dfb-7f23-49cd-94ec-cd2007a5958b>
- (v) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 avril 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0120fe34-fbf9-4945-a5e0-3ab584632a81>
- (w) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de Morgan Stanley**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/10k2022/10k1222.pdf>
- (x) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 2 mai 2023 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2023 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=23c80e84-f1c9-4938-8fcd-78d0df08ad8e>
- (y) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 août 2023 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2023 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=70afe8ea-60e3-456d-849c-1b3b8dfaf0f0>
- (z) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 novembre 2023 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2023 (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=846253a8-8a70-4ef7-8215-ead0ff55d20c>
- (aa) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 mai 2024 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2024 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=2d3368bf-a44f-4d25-896a-74717a99268d>
- (bb) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de Morgan Stanley**);

<https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/10k2023/10k1223.pdf>

- (cc) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSIP**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=deb4bb5b-28f7-4e8d-bad4-c506299f78e9>
- (dd) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSIP**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e9b3bd73-9df1-4c5c-8b17-305accc9882f>
- (ee) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2023**) ;
https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/MSIP_Group_Accounts_30_June_2023.pdf
- (ff) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (gg) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSBV**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c69a203a-ea4e-4936-8fbc-3ba16badc461>
- (hh) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSBV**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c9da52f1-4872-4a64-9d89-b649ee087157>
- (ii) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2023**) ;
<https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/msbv-interim-30-june-23.pdf>
- (jj) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1499777e-17f9-45cf-b505-724aefda2a5f>
- (kk) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSFL**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1d6e0bc9-1aa7-4d35-a7a1-882d92a96edc>
- (ll) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSFL**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce6d10de-e722-417b-897f-acb95254033a>

- (mm) les états financiers simplifiés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2023**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/morgan-stanley-finance-llc-interim-financial-report-30-june-2023.pdf>
- (nn) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=de64eedd-4e0d-4d78-8cbe-e216f9d9a6a8>
- (oo) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aabb58>) (les **Modalités des Titres 2021**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9->

[4043-8d76-517c95e02b70](https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844)), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020 et les Modalités des Titres 2021, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (pp) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 389 à 610 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 6 à 42 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 16 à 54 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>)."

- 2.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023	(1) Partie B – Modifications de la section "Incorporation par référence"	9
	(2) Partie C – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley"	10
	(3) Partie D – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley & Co. International plc"	11
	(4) Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley B.V."	12
	(5) Partie F – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Finance LLC"	13

- 2.3 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant intitulé "Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024" immédiatement après le tableau intitulé "Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport du Premier Trimestre	(1) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats	4-25

de Morgan Stanley pour 2024

des opérations par la direction

(2)	Information quantitative et qualitative sur le risque	26-34
(3)	Rapport du cabinet d'expertise comptable indépendant et dûment enregistré	35
(4)	Etats financiers consolidés et notes y afférentes	36-71
(i)	Compte de résultat consolidé (non audités)	36
(ii)	Compte de résultat global consolidé (non audités)	36
(iii)	Bilan consolidé (non audités au 31 mars 2024)	37
(iv)	Etat consolidé des variations du total des capitaux propres (non audité)	38
(v)	Tableau des flux de trésorerie consolidés (non audités)	39
(vi)	Notes aux états financiers consolidés (non audités)	40-71
(5)	Données financières supplémentaires (non audités)	72
(6)	Glossaire des termes et acronymes communs	73
(7)	Contrôles et procédures	74
(8)	Procédures judiciaires	74
(9)	Cession de titres de capital non enregistrés et utilisation des produits	74
(10)	Autres informations	74
(11)	Signatures	74

- 2.4 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant intitulé "Rapport Annuel 2023 de MSIP" immédiatement après le tableau intitulé "Rapport Financier Semestriel de MSIP 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2023 de MSIP	(1) Rapport des dirigeants	42-46
	(2) Rapport des commissaires aux comptes	47-55
	(3) Compte de résultat consolidé	56
	(4) Compte de résultat global consolidé	57
	(5) Variation des capitaux propres consolidés	58
	(6) Variation des capitaux propres de la société	59
	(7) Etat consolidé de la situation financière	60
	(8) Etat de la situation financière de la société	61
	(9) Flux de trésorerie consolidés	62
	(10) Notes aux comptes consolidés	63 - 144
	(11) Annexe aux états financiers	145

- 2.5 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant intitulé "Rapport Annuel 2023 de MSBV" immédiatement après le tableau intitulé "Rapport Financier Semestriel de MSBV 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2023 de MSBV	(1) Rapport des dirigeants	3-12
<i>Veillez noter qu'il est fait référence aux pages du document PDF.</i>		
	(2) Déclaration de responsabilité des dirigeants	13
	(3) Compte de résultat global	14
	(4) Variation des capitaux propres	15
	(5) Etat de la situation financière	16
	(6) Flux de trésorerie	17
	(7) Notes aux états financiers	18 - 67
	(8) Information supplémentaire	68
	(9) Rapport des commissaires aux comptes	69 – 77

- 2.6 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant intitulé "Rapport Annuel 2023 de MSFL" immédiatement après le tableau intitulé "Rapport Financier Semestriel de MSFL 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2023 de MSFL <i>Veillez noter qu'il est fait référence aux pages du document PDF.</i>	(1) Rapport des dirigeants	3-5
	(2) Déclaration de responsabilité des dirigeants	6
	(3) Rapport des commissaires aux comptes	7 - 8
	(4) États de la situation financière	9
	(5) Compte de résultat global (perte)	10
	(6) Flux de trésorerie	11
	(7) États des variations des capitaux propres des membres (déficit)	12
	(8) Notes aux états financiers	13 - 25
	(9) Glossaire des termes et acronymes usuels	26

- 2.7 toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Onzième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Onzième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Onzième Supplément :

Documents incorporés par référence	Information non incorporée par référence	Page(s)
Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023	Partie A – Incorporation par référence	6-8
Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024	Facteurs de risque Annexes	74

3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "***Description des Emetteurs***" en page 753 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2023 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

4. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 4.1 Les paragraphes intitulés "MSIP", "MSBV" et "MSFL" de la section "**Auditeurs**" en pages 756 et 757 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"MSIP

Les auditeurs de MSIP sont Deloitte LLP, *Chartered Accountants and Registered Auditors* (membres de l'*Institute of Chartered Accountants of England and Wales*) 1 New Street Square, London EC4A 3HQ, United Kingdom, qui ont audité les comptes de MSIP, conformément aux normes comptables généralement admises au Royaume-Uni, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des opinions sans réserve y ont été apportées.

MSBV

Deloitte Accountants B.V., commissaires aux comptes et experts-comptables, Gustav Mahlerlaan 2970, 1081 LA Amsterdam, Pays-Bas, un membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des opinions sans réserve y ont été apportées.

Le présent document ne contient aucune autre information qui ait été auditée par Deloitte Accountants B.V.

Les informations financières concernant MSBV ont été préparées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023."

MSFL

Les auditeurs de MSFL sont Deloitte & Touche LLP, 30 Rockefeller Plaza, New York, NY, 10112- 0015, U.S.A., un cabinet d'experts-comptables indépendant et enregistré auprès du *Public Company Accounting Oversight Board* (Etats-Unis d'Amérique), qui ont audité les états financiers de MSFL au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ; et au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, et des opinions non modifiées y ont été apportées, qui comprennent un paragraphe explicatif relatif aux opérations significatives avec des sociétés affiliées.

Les informations financières concernant MSFL ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (*U.S. Generally Accepted Accounting Principles*)."

- 4.2 Les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de la section "**Information sur les Tendances**" en page 757 du Prospectus de Base concernant MSIP, MSBV et MSFL sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Onzième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Onzième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSFL depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Onzième Supplément."

- 4.3 La section "**Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière**" en pages 757 et 758 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Onzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2024 (date des derniers états financiers trimestriel (non-audités) publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Onzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSIP depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Onzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSBV depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Onzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSFL depuis le 31 décembre 2023 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés)."

- 4.4** La section "**Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley**" en page 758 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley

Exception faite de ce qui est indiqué :

1. dans les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 125 à 129 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 156 du Rapport Annuel 2023 de Morgan Stanley ; et
2. dans les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 60 et 61 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 74 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2024 ; et
3. la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 61 et 62 du Document d'Enregistrement 2023 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 65 du Document d'Enregistrement 2023 (tel qu'amendé de temps à autre) et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 68 du Document d'Enregistrement 2023 (tel qu'amendé de temps à autre),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL et/ou du Groupe Morgan Stanley."

- 4.5** Les premier, cinquième et sixième paragraphes de la section "**Notations**" en pages 759 et 760 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024 (en page 20), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à Morgan Stanley par DBRS, Inc. (**DBRS**), Fitch Ratings, Inc. (**Fitch**), Moody's Investors Service, Inc. (**Moody's**), Rating and Investment Information, Inc. (**R&I**) et Standard & Poor's Financial Services LLC par son entité commerciale Standard & Poor's Global Ratings (**S&P**). Le Rapport Annuel 2023 de MSIP (en page 5), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à MSIP par Moody's, S&P et Fitch. Le Rapport Annuel 2023 de MSFL (en page 3), incorporé par référence dans le présent Onzième Supplément, inclut les détails sur la notation de crédit long terme attribuée à MSFL par S&P. MSBV n'est pas notée.

(...)

A la date du présent Onzième Supplément, la dette court terme et long terme de MSIP sont respectivement notées (i) P-1 et Aa3, avec une perspective stable, par Moody's, (ii) A-1 et A+, avec une perspective stable, par S&P et (iii) F1+ et AA-, avec une perspective stable, par Fitch.

A la date du présent Onzième Supplément, la dette long terme de MSFL est notée (i) A1, avec une perspective stable, par Moody's et (ii) A-, avec une perspective stable, par S&P."

- 4.6** Les paragraphes 8 à 12 de la section "**Documents Disponibles**" en pages 760 et 761 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"8. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024, le Rapport Annuel 2023 de Morgan

Stanley, la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2024, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2024 ;

9. le Document d'Enregistrement 2023, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 ;"
10. le Rapport Annuel 2022 de MSIP et le Rapport Annuel 2023 de MSIP ;
11. le Rapport Annuel 2022 de MSBV et le Rapport Annuel 2023 de MSBV ;
12. le Rapport Annuel 2022 de MSFL et le Rapport Annuel 2023 de MSFL ;"